



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 28 janvier 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
 Madame Josée Ossio
 Madame Isabelle Grenier
 Madame Johanne Laurin
 Monsieur Charles Guérard
 Monsieur Sébastien Hallé
 Monsieur Nicolas St-Gelais
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général par intérim et directeur de l'urbanisme
 Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
 Madame Anick Marceau, trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

05-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 10 et 13 décembre 2024 et ordinaires des 18 décembre 2024 et 22 janvier 2025
- Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

DIRECTION GÉNÉRALE

4. Adoption de la *Politique de prévention et de traitement des plaintes en matière de harcèlement et de violence en milieu de travail*;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025;
6. Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2025;

RESSOURCES HUMAINES

7. Attribution d'un contrat de services professionnels pour l'implantation d'outils en planification et organisation du travail au Service des travaux publics;

LOISIRS

8. Adhésion et autorisation de signature de l'entente de développement culturel 2025-2027;

URBANISME

9. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

TRAVAUX PUBLICS

10. Attribution d'un contrat de services professionnels en ingénierie – Spécialités mécanique du bâtiment et électricité – Réfection de la bibliothèque Marie-Victorin;
11. Autorisation de paiement de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de rues 2024;
12. Attribution d'un contrat pour des services de nettoyage et d'inspection des conduites d'égout sur le territoire de la Ville;
13. Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Prolongement d'un émissaire à la Rivière Lorette;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 et de la liste des dépenses par approbateurs;
15. Autorisation de paiement du premier versement de la quote-part 2025 de l'agglomération de Québec;
16. Rapport de fin de travaux et de la reddition de comptes au *Programme d'aide financière au développement aux infrastructures de transport actif (VELOCE III)* – rue Turmel - Demande QFK44348;
17. Rapport de fin de travaux et de la reddition de comptes au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* – rue Damiron – Demande NED63273;
18. *Règlement n° 392-2024 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 en remplacement du règlement n° 388-2023* – Adoption;
19. *Règlement n° 393-2024 relatif au taux des droits de mutation applicable aux transferts en remplacement du règlement n° 376-2022* – Adoption;
20. Divers;

21. Période de questions;

22. Levée de la séance.

ADOPTÉE

06-25 3. **SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 10 ET 13 DÉCEMBRE 2024 ET ORDINAIRES DES 18 DÉCEMBRE 2024 ET 22 JANVIER 2025 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations du conseil d'agglomération de Québec des séances extraordinaires des 10 et 13 décembre 2024 et ordinaires des 18 décembre 2024 et 22 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

FN2024-063 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1695, et dépôt du projet de règlement;

DG2024-053 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2025*, R.A.V.Q. 1729, et dépôt du projet de règlement;

FN2024-059 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement d'une redevance sur les quantités excédentaires de certaines matières rejetées dans les eaux de procédés de certains établissements industriels*, R.A.V.Q. 1704, et dépôt du projet de règlement;

Autres sujets reliés aux prévisions budgétaires, aux revenus et aux programmes des immobilisations.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

- FN2024-086** Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2025 relié aux compétences d'agglomération;
- FN2024-069** Adoption du *Programme des immobilisations 2025-2034* relié aux compétences d'agglomération;
- FN2024-055** Adoption du budget pour l'exercice financier 2025 du *Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2024-056** Adoption du *Programme des immobilisations* du *Réseau de transport de la Capitale* pour les exercices financiers 2025 à 2034;
- FN2024-063** Adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1695;
- DG2024-053** Adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2025*, R.A.V.Q. 1729;
- FN2024-059** Adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'établissement d'une redevance sur les quantités excédentaires de certaines matières rejetées dans les eaux de procédés de certains établissements industriels*, R.A.V.Q. 1704;

Autres sujets reliés aux prévisions budgétaires, aux revenus et aux programmes des immobilisations.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

- AP2024-461** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de défibrillateurs et de consommables pour défibrillateur – Lot 1 (Appel d'offres public 91196);
- AP2024-474** Adjudication d'un contrat relativement à la migration de la solution de répartition assistée par ordinateur (Avis d'intention 91728);
- CU2024-225** Entente entre la Ville de Québec et *Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, et à l'achat de biens et de services, dans le cadre de la tenue de l'événement *La Saint-Patrick à Québec*, en 2025;
- DE2024-446** Avenant à l'entente intervenue le 16 février 2024 entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, afin de modifier la date de réclamation finale du projet *Espace régional d'accélération et de croissance Techno -Tandem 2023-2024*;
- EX2024-111** Prise d'acte du *Plan Climat 2025–2030 d'ExpoCité*;
- AP2024-458** Adjudication d'un contrat pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles – Lot 9 (Appel d'offres public 91547);

AP2024-490	Adjudication d'un contrat de services professionnels pour appuyer les activités de sécurité du centre de cyberdéfense (Appel d'offres public 91347);
AP2024-492	Adjudication d'un contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments (Appel d'offres public 91533);
AP2024-499	Contrat entre la Ville de Québec et <i>Contrôles Laurentide Ltée</i> , relatif à la fourniture de pièces de rechange – Centre de biométhanisation de la matière organique (Dossier 91953);
AP2024-505	Approbation du répertoire – Contrats d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité ou de promotion (Dossier 91968);
AP2024-506	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH)</i> , relative à la fourniture de services dans le cadre du programme <i>Intervention multisectorielle programme d'accompagnement à la Cour municipale (IMPAC)</i> sur le territoire de la ville de Québec (Dossier 91987);
AP2024-507	Adjudication d'un contrat pour la mise à niveau des équipements de distribution des signaux de radiofréquence dans l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (Avis d'intention 91698);
CS2024-047	Avenant numéro 1 à l'entente signée le 22 juin 2022 entre la Ville de Québec et <i>Les YMCA du Québec</i> , relative au versement d'un soutien annuel pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
CU2024-204	Entente entre la Ville de Québec et <i>La Remise culturelle – ressource</i> , relative au versement annuel d'une subvention, pour la revalorisation de matières artistiques résiduelles, pour les années 2024 et 2025;
CU2024-228	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Carnaval de Québec inc.</i> , relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, et à l'achat de biens et de services, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Carnaval de Québec</i> , en 2025;
FN2024-050	Versement d'un montant de 4 989 000 \$ au <i>Réseau de transport de la Capitale</i> , pour compléter la contribution de l'année 2024;
FN2024-087	Réduction d'une somme de 3 900 000 \$ liée à l'appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga comme financement de dépenses sur un règlement d'emprunt d'agglomération et virement de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga vers l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération;
DE2024-465	Avenant à l'entente intervenue le 23 août 2021 entre la Ville de Québec et l' <i>Université Laval</i> , afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale, ainsi que les modalités de versement du projet <i>Institut nordique du Québec – Des espaces en entrepreneuriat et en innovation nordique</i> ;

DE2024-466	Avenant à l'entente intervenue le 23 août 2021 entre la Ville de Québec et l' <i>Université Laval</i> , afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale, ainsi que les modalités de versement du projet <i>Institut nordique de Québec – Un bâtiment emblématique de recherche sur la nordicité</i> ;
DE2024-471	Avenant au bail intervenu entre la Ville de Québec et les <i>Immeubles Marc Simard inc.</i> , relativement à la location du local 250, situé au 214, avenue Saint-Sacrement – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2024-515	Entente entre la Ville de Québec et la <i>CDÉC de Québec</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet <i>Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises</i> de la <i>Vision entrepreneuriale Québec 2026</i> , pour réaliser le projet <i>Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2025</i> ;
DE2024-522	Modification de la convention de servitudes publiée au registre foncier sous le numéro 1 655 789, relativement au prorata du partage des frais d'exploitation entre la Ville de Québec et la <i>Centrale des syndicats du Québec</i> , en raison de l'agrandissement de la bibliothèque Gabrielle-Roy – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2024-523	Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé aux 320, rue Saint-Joseph Est et 305 à 313, rue du Roi, connu et désigné comme étant les lots 1 479 543, 1 479 549, 1 479 535, 1 479 536, 1 479 537, 1 479 539, 1 479 541, 1 479 555, 5 393 525, 5 393 526, 5 393 527, 5 397 020, 5 397 021, 5 397 023 et 5 443 881 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
GM2024-005	Contrat de cession de biens du centre de tri des matières recyclables entre la Ville de Québec et <i>La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A. inc.</i> ;
PQ2024-021	Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du <i>Fonds municipal vert</i> dans le cadre de l'offre <i>Projet d'immobilisations : Transformation locale vers la carboneutralité</i> ;
RH2024-1036	Choix de limite par lésion à la <i>Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail</i> , pour l'année 2025;
AJ2024-024	Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation une partie du lot 1 664 698 du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur le même lot, pour les fins du <i>Projet de tramway de Québec</i> ;
DE2024-503	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Painchaud, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 736 817 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec</i> – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2024-504	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Cardinal-Rouleau, connu et désigné comme étant des parties du lot 2 171 564 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec</i> – Arrondissement de La Cité-Limoilou;

DE2024-505	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de la rue Fraser, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 726 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou</i> ;
DE2024-506	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 494 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou</i> ;
DE2024-507	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Cardinal-Rouleau, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 143 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou</i> ;
DE2024-508	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 736 756 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i> ;
DE2024-509	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Madeleine-De Verchères, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 736 816 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou</i> ;
DE2024-510	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 738 225 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i> ;
DE2024-511	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Le Normand, connu et désigné comme étant des parties du lot 2 073 632 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i> ;
DE2024-512	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 663 194 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i> ;
DE2024-516	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure de la rue du Parc-Gomin, connus et désignés comme étant des parties du lot 4 127 828 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i> ;

DE2024-517	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest et de l'avenue Belvédère, connus et désignés comme étant des parties du lot 3 070 279 du cadastre du Québec, relativement au <i>Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i> ;
FN2024-047	Mesure d'allègement en lien avec le traitement comptable des effets de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> ;
FN2024-066	Appropriation à même des revenus supplémentaires provenant du produit de la vente d'actifs et affectation de paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération comme source de financement de dépenses sur des règlements d'emprunt d'agglomération;
FN2024-067	Affectation de paiements comptant d'immobilisations comme financement de dépenses reliées à des projets de nature mixte et prise d'acte de l'affectation de paiements comptant d'immobilisations à des projets spécifiques de nature mixte;
FN2024-070	Appropriation à même des sources de financement de compétence d'agglomération, afin de financer certains projets d'investissement du <i>Programme décennal d'immobilisations 2024-2033</i> ;
FN2024-073	Appropriation d'un montant à même le <i>Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques</i> comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt pour l'exercice financier 2024;
FN2024-082	Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de nature mixte;
FN2024-083	Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des sites contaminés de compétence d'agglomération;
FN2024-084	Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement en lien avec la constatation d'un passif au titre des sites contaminés de nature mixte;
FN2024-088	Approbation du <i>Règlement No 428 modifiant le règlement No 397 décrétant un emprunt n'excédant pas 66 571 000 \$ concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale</i> ;
RH2024-1023	Prise d'acte des plans de travail et des échéanciers relatifs au rétablissement prospectif de l'indexation des rentes de retraite et au versement rétroactif de la rente qui pourrait être due aux retraités par six des régimes de retraite de la Ville de Québec à la suite de la décision de la Cour supérieure dans le dossier de la contestation de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> ;
RH2024-1055	Acquittement des droits résiduels par la Ville de Québec en cas de cessation de participation aux régimes de retraite à la suite de l'adoption du <i>Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire</i> ;

- TM2024-403** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1665, et dépôt du projet de règlement;*
- PA2024-205** *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant au programme de logements sociaux, abordables et communautaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1707, et dépôt du projet de règlement;*
- PA2024-202** *Avis d'intention afin de modifier le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q. 1310, relativement au réseau structurant de transport collectif pour la ville de Québec;*
- PA2024-202** *Adoption du projet de Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération interdisant certaines interventions dans les emprises projetées du réseau structurant de transport en commun, R.A.V.Q. 1726;*
- PA2024-202** *Avis de motion relatif au Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération interdisant certaines interventions dans les emprises projetées du réseau structurant de transport en commun, R.A.V.Q. 1726;*
- PA2024-202** *Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire relativement aux emprises projetées du Réseau structurant de transport en commun;*
- FN2024-068** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes afin d'y refléter différentes réorganisations de certaines unités administratives de la Ville, R.A.V.Q. 1705.*

SÉANCE DU 22 JANVIER 2025

- PA2024-156** *Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'habitation, R.A.V.Q. 1689;*
- PA2024-161** *Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation, R.A.V.Q. 1671;*
- DE2024-494** *Entente entre la Ville de Québec et Capitale Numérique, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Événements Rendez-vous numérique et Interface Québec 2025;*

PA2024-197	Addenda à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la <i>Trame verte et bleue métropolitaine</i> en lien avec le projet de réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy;
PA2024-208	Approbation de la résolution 266-24 <i>Autorisation d'un projet d'habitation sur les lots 1 777 862, 1 777 863, 1 777 864 (1685-1697, rue Notre-Dame) – Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation</i> , L.Q. 2024, C.2 de la Ville de L'Ancienne-Lorette aux fins de la délivrance du certificat de conformité au <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec</i> ;
AP2024-501	Adjudication d'un contrat de service pour le remplacement de lampes brûlées et de luminaires du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 91656);
AP2024-515	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH)</i> , relative à des services de soutien aux interventions policières sur le territoire de la ville de Québec (Dossier 92040);
AP2024-521	Entente entre la Ville de Québec et la <i>Coopérative de solidarité Carbone</i> , relative à la réalisation d'un mandat lié au déploiement de l'économie circulaire à Québec (Dossier 91948);
AP2024-523	Contrat pour le soutien et la maintenance des logiciels <i>Csoft</i> et <i>HydroWeb</i> (Dossier 92051);
AP2024-533	Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'armes à impulsions électriques (Avis d'intention 91767);
CU2024-245	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Groupe Pentathlon</i> , relative au versement d'une subvention, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Pentathlon des neiges</i> , en 2025;
DQ2024-010	Approbation du calendrier des activités de ventes pour 2025 de <i>Destination Québec cité</i> ;
DQ2025-001	Nomination d'un administrateur au conseil de <i>Destination Québec cité</i> ;
FN2024-057	Contribution 2025 de l'agglomération de Québec au <i>Réseau de transport de la Capitale</i> ;
FN2024-089	Approbation du <i>Règlement No 447 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 692 000 \$ concernant des études et des travaux préalables visant l'évolution de la solution billettique</i> du <i>Réseau de transport de la Capitale</i> ;
FN2024-090	Affectation et appropriation des paiements comptant d'immobilisations aux projets d'immobilisations de nature mixte du <i>Programme décennal d'immobilisations 2025-2034</i> ;
FN2024-091	Affectation des paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération aux projets d'immobilisations du <i>Programme décennal d'immobilisations 2025-2034</i> ;
OM2024-004	Adoption des prévisions budgétaires 2025 de l' <i>Office municipal d'habitation de Québec</i> ;

PA2024-198	Entente entre la Ville de Québec et <i>La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire</i> , relative au versement d'une contribution financière découlant d'un projet visé par le décret 1850-2022, dans le cadre des <i>Fonds fiscalisés Desjardins</i> , afin de permettre la construction d'un bâtiment de 48 unités de logements situé au 1050, rue Landry;
PA2024-201	Entente entre la Ville de Québec et la <i>Coopérative d'habitation Les Jardins d'Alchémilles</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre du <i>Programme d'habitation abordable Québec</i> , afin de permettre à l'organisme d'acquérir l'immeuble situé au 545, rue Kirouac et d'une subvention hors programme pour la décontamination de l'immeuble;
RH2024-1084	Adoption de la modification à la nomenclature des emplois Professionnels;
RH2024-1111	Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1112	Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1113	Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1117	Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1118	Nomination d'un fiduciaire désigné par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1119	Nomination de fiduciaires désignés par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite des employés du Centre de récupération de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1122	Nomination de fiduciaires désignés par l'employeur au comité de retraite du <i>Régime de retraite des employés de la Station de traitement des boues de la Ville de Québec</i> ;
RH2024-1137	Approbation du renouvellement de la <i>Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité 2024-2028</i> ;
SO2024-004	Approbation du budget pour l'exercice financier 2025 de la <i>Société municipale d'habitation Champlain</i> ;
TE2025-002	Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1718, et dépôt du projet de règlement;
TE2025-002	Appropriation d'un montant de 130 840 \$ à même le fonds général;

TE2025-001	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1719, et dépôt du projet de règlement;</i>
TE2025-001	Appropriation d'un montant de 2 090 000 \$ à même le fonds général;
GI2024-005	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1721, et dépôt du projet de règlement;</i>
GI2024-005	Appropriation d'un montant de 2 920 000 \$ au fonds général;
GI2024-006	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réparation et d'amélioration d'équipements d'éclairage et de signalisation lumineuse des réseaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1722, et dépôt du projet de règlement;</i>
GI2024-006	Appropriation d'un montant de 175 000 \$ au fonds général;
LS2024-167	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1724, et dépôt du projet de règlement;</i>
LS2024-167	Appropriation d'un montant de 680 000 \$ au fonds général;
PA2024-209	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre des plans particuliers d'urbanisme et autres planifications sectorielles de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1731, et dépôt du projet de règlement;</i>
PA2024-209	Appropriation d'un montant de 225 000 \$ au fonds général;
TM2024-405	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligents relatives au gestionnaire artériel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1737, et dépôt du projet de règlement;</i>
TM2024-405	Appropriation d'un montant de 160 000 \$ au fonds général;
TM2024-417	<i>Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1739, et dépôt du projet de règlement;</i>
TM2024-417	Appropriation d'un montant de 240 000 \$ au fonds général;

- TM2024-416** *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives aux travaux d'accompagnement du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur le réseau routier municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1740, et dépôt du projet de règlement;*
- TM2024-416** *Appropriation d'un montant de 600 000 \$ au fonds général;*
- FN2025-001** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1745, et dépôt du projet de règlement;*
- TM2024-403** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1665;*
- PA2024-205** *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant au programme de logements sociaux, abordables et communautaires et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1707;*
- PA2024-205** *Appropriation d'un montant de 5 710 000 \$ à même le fonds général;*
- PA2024-202** *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération interdisant certaines interventions dans les emprises projetées du réseau structurant de transport en commun, R.A.V.Q. 1726.*

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

07-25 4. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail* le 27 mars 2024, diverses lois en matière de droit du travail ont fait l'objet d'importantes modifications;

CONSIDÉRANT que la Ville a à cœur le bien-être de ses employés et est soucieuse de leur offrir un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique et sexuel;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite appliquer une approche préventive en cette matière;

CONSIDÉRANT que la Ville déclare adopter la position de « Tolérance zéro » à l'égard de toute forme de harcèlement ou de violence en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail*, une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et sexuel doit faire partie intégrante du programme de prévention ou du plan d'action de tout employeur;

CONSIDÉRANT que cette politique remplace la *Politique contre le harcèlement et la violence en milieu de travail* adoptée par le conseil municipal le 21 septembre 2021 (résolution n°220-21);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE la Ville adopte, conformément à l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* (chapitre N-1.1), la présente politique.

ADOPTÉE

08-25 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 10 DÉCEMBRE 2024 ET 7 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025.

ADOPTÉE

09-25 6. ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2025

CONSIDÉRANT l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (R.L.R.Q., c. E-20.1) et le Décret 655-2021;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap a été élaboré par le comité de travail interne pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ce plan doit être adopté par le conseil municipal de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville adopte le plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2025 requis par l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le tout, conformément aux exigences du Décret 655-2021.

ADOPTÉE

10-25 7. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPLANTATION D'OUTILS EN PLANIFICATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les diagnostics organisationnels et opérationnels posés par la firme SMI performance à l'automne dernier;

CONSIDÉRANT que certains points d'amélioration ont été proposés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'implantation d'outils de planification spécifiques, de veiller à l'amélioration de l'organisation du travail, à la formation des employés et d'assurer le suivi du plan d'intervention au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun d'attribuer un second mandat à la firme SMI performance pour la somme de 53 348,40 \$ taxes incluses pour l'application des mesures;

CONSIDÉRANT que leur mandat consiste à :

- Implanter un guichet unique des requêtes;
- Implanter un outil de planification des tâches au service des travaux publics;
- Implanter les indicateurs de performance propre au milieu;
- Implanter les agendas standards;
- Accompagner les intervenants sur les différents outils implantés;
- Former les intervenants.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE PROCÉDER à l'attribution d'un contrat au montant de 53 348,40 \$ taxes incluses, à la firme SMI Performance (9107-0391 Québec inc.) pour l'implantation des recommandations.

DE CRÉER une réserve au montant de 8 002,26 \$ correspondant à 15 % du montant total du mandat pour permettre, le cas échéant, des demandes de travaux supplémentaires pour pallier les imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des services professionnels.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

11-25 8. ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (« MCC ») a proposé à la Ville d'adhérer à l'entente de développement culturel pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de l'entente de développement culturel est d'appuyer la mise en oeuvre de la politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT que la réalisation du plan d'actions de l'entente de développement culturel nécessite une participation de 10 000 \$ par année, soit 30 000\$ pour trois ans, provenant de la Ville et un investissement équivalent du MCC;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02-621-00-349.

CONSIDÉRANT que cette entente dédiée au développement de la culture pour la Ville représente un investissement total de 30 000 \$ sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière à signer l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

12-25 9. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que le mandat de deux membres du CCU arrive à échéance le 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la qualité de l'implication des membres actuels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de deux membres du CCU, soit madame Érin Zoellner et monsieur Christian Lord.

CONSIDÉRANT que ces derniers ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication;

CONSIDÉRANT que le salaire des membres du CCU est prévu au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE PROCÉDER au renouvellement du mandat de madame Zoellner et de monsieur Lord, et ce, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

13-25 10. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – SPÉCIALITÉS MÉCANIQUE DU BÂTIMENT ET ÉLECTRICITÉ – RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie spécialisés en mécanique du bâtiment et en électricité relatifs à la réfection de la bibliothèque Marie-Victorin, le Service des travaux publics a procédé à la publication d'un appel d'offres le 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture des soumissions le 23 janvier 2025, la Ville a reçu quatre soumissions;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres pour lequel la Ville a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation, un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que DWB Consultants (6005438 Canada inc.) a obtenu un pointage intérimaire supérieur au pointage intérimaire minimal de 70;

CONSIDÉRANT que la soumission de DWB Consultants (6005438 Canada inc.) respecte les exigences de qualité;

CONSIDÉRANT que suivant l'analyse du Service du greffe, la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que la somme de 214 428,38 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat sera prélevée aux immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les services professionnels en ingénierie spécialisés en mécanique du bâtiment et en électricité relatifs à la réfection de la bibliothèque Marie-Victorin à l'entreprise DWB Consultants (6005438 Canada inc.) au montant de 214 428,38 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 32 164,26 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

14-25 11. AUTORISATION DE PAIEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES 2024

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 30 avril 2024, par sa résolution 102-24, la Ville a attribué un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux à la société Laboratoire d'expertise de Québec ltée (LEQ);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce mandat, la firme effectuait le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection complète de la rue Jandomien ainsi que l'ajout d'un trottoir sur les rues Damion (phase 1) et Turmel;

CONSIDÉRANT qu'en plus de leur mandat initial, la Ville a fait appel à la firme dans le cadre des travaux de réfection de la rue Damiron (phase 2);

CONSIDÉRANT que la somme initialement autorisée par la résolution 102-24 doit être majorée d'un montant de 52 652,80 \$ pour un montant total de 177 866,33 \$;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au poste budgétaire des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis jusqu'à la hauteur de 177 866,33 \$ toutes taxes incluses.

QUE les sommes soient prises au poste des immobilisations à même les revenus.

ADOPTÉE

15-25 12. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour des services de nettoyage et d'inspection de conduites d'égouts, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 10 janvier dernier, une demande de prix à trois entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le 17 janvier dernier, la Ville a reçu deux offres de services;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des offres par le Service du greffe, Can-Explore inc. est conforme aux exigences demandées dans le cadre du mandat;

CONSIDÉRANT que la somme de 51 557,09 \$, toutes taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'ATTRIBUER à la société Can-Explore inc. un contrat de services pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts de la Ville au montant de 51 557,09 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 7 733,56 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission est constitué pour permettre, le cas échéant, des demandes de travaux supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre du contrat.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

16-25 13. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROLONGEMENT D'UN ÉMISSAIRE À LA RIVIÈRE LORETTE

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer le prolongement d'un émissaire du réseau d'égout pluvial jusqu'à la Rivière Lorette situé entre le 1268 et 1272, rue des Patriotes;

CONSIDÉRANT que cet émissaire est à une distance d'environ vingt mètres de la Rivière Lorette;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté le Groupe Synergis afin de réaliser une étude de caractérisation écologique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le Groupe Synergis à déposer pour la Ville une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'AUTORISER le Groupe Synergis à représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette pour toute demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) dans le cadre du projet de prolongement d'un émissaire à la Rivière Lorette.

ADOPTÉE

17-25 14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	601 371,17 \$
– Biens et services	1 453 458,05 \$
– Remboursement aux employés	1 440,27 \$
– Frais de financement et remboursement en capital	42 237,00 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes et inscription aux activités des loisirs	4 970,70 \$
--	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	<u>4 571 232,81 \$</u>
-------------------	------------------------

TOTAL	<u>6 674 710,00 \$</u>
--------------	-------------------------------

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

18-25 15. AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2025 DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'en tant que ville liée de l'agglomération de Québec, la Ville de L'Ancienne-Lorette doit verser une quote-part annuelle à la Ville de Québec, notamment pour les matières qui sont de compétence d'agglomération, ainsi que pour les ajustements de la TECQ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, la quote-part de la Ville de L'Ancienne-Lorette a été établie en décembre 2024, par l'adoption du budget de fonctionnement d'agglomération et de proximité de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que cette quote-part annuelle s'élève à 19 312 341 \$;

CONSIDÉRANT qu'elle est payable à la Ville de Québec selon les dispositions de l'article 7 du règlement R.A.V.Q. 1729;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette peut payer cette quote-part en quatre versements sans intérêt et pénalité, ce dont elle se prévaut en 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le premier versement prévu le 3 mars 2025 totalisant la somme de 5 080 777 \$;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du litige opposant la Ville de L'Ancienne-Lorette à la Ville de Québec pour le montant des quotes-parts annuelles de 2008 à 2015, les admissions de la Ville de Québec pour ces années, ainsi que le fond du dossier concernant les années 2016 et suivantes viennent modifier les quotes-parts pour les années subséquentes à 2015;

CONSIDÉRANT que les principes fiscaux et légaux découlant de ces procédures en cours ont donc un impact sur la quote-part pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 118.5.5 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la Ville de L'Ancienne-Lorette est contrainte de payer la quote-part selon les montants facturés pour chacune des années, même si ces montants font l'objet d'une contestation, ce qui est toujours le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que la solution au respect de la Loi permettant de préserver les droits de L'Ancienne-Lorette quant aux recours et contestations qu'elle fait et qu'elle pourrait faire valoir consiste à effectuer les paiements sous protêt et sans admission quant à l'exactitude et la légalité de la quote-part établie par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que le paiement de la quote-part est disponible au poste budgétaire 02-190-00-951 : Quote-part à l'agglomération de Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à effectuer le premier versement prévu le 3 mars 2025 au montant de 5 080 777 \$, sous protêt, sous toutes réserves et sans admission, et d'effectuer le virement et l'appropriation nécessaire selon les normes comptables applicables au domaine municipal.

ADOPTÉE

19-25 16.

RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX ET DE LA REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VELOCE III) – RUE TURMEL - DEMANDE QFK44348

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 31 avril 2024 au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE la Ville autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

20-25 17. RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX ET DE LA REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – RUE DAMIRON – DEMANDE NED63273

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 31 avril 2024 au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

QUE la Ville autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

21-05 18. *RÈGLEMENT N° 392-2024 DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 388-2023 – ADOPTION*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 10 décembre 2024, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 392-2024 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 en remplacement du règlement n° 388-2023*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 392-2024 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2025 en remplacement du règlement n° 388-2023.*

ADOPTÉE

22-25 19. RÈGLEMENT N° 393-2024 RELATIF AU TAUX DES DROITS DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 376-2022 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 10 décembre 2024, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 393-2024 relatif au taux des droits de mutation applicable aux transferts en remplacement du règlement n° 376-2022;*

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 393-2024 relatif au taux des droits de mutation applicable aux transferts en remplacement du règlement n° 376-2022.*

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-25 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

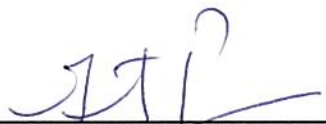
CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h27.

ADOPTÉE


Gaétan Pageau
Maire


Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière